

La collecte de renseignements personnels est autorisée en vertu du paragraphe 2 des conditions générales d'une licence archéologique délivrée aux termes de la Partie VI de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. O.18, et les renseignements sont utilisés pour suivre les travaux archéologiques en Ontario. La collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels par le gouvernement de l'Ontario sont régies par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, L.R.O 1990, chapitre F.31, telle que modifiée. Si vous avez des questions quant à la collecte de ces renseignements, veuillez communiquer avec l'agente ou l'agent responsable de la délivrance des licences archéologiques, bureau 1700, 401, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 0A7, 416 314-7148.

**Pièces jointes requises**

- Une section de la carte topographique ou de la carte de la proposition de mise en valeur montrant clairement l'emplacement géographique de la zone du projet.
- Si les travaux archéologiques impliquent un site désigné aux termes de l'article 52 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et catalogué au sein des Règlements 875 ou 880, joindre le permis conformément à la *Loi*.

**Renseignements sur le titulaire de licence**

Nom	Prénom	Initiale
Affiliation/Société		

**Directeurs ou directrices des fouilles autorisés**
 Le titulaire de licence dirige également les fouilles sur ce projet

1. Nom, initiale	N° de licence	2. Nom, initiale	N° de licence
3. Nom, initiale	N° de licence	Nom du mentor	N° de licence

**Renseignements sur le projet**

Nom du projet		
Nom du site	Numéro Borden	Numéros de référence (p. ex., n° de dossier municipal, n° de dossier d'examen de projet du MTC)
Description/adresse/coordonnées de l'emplacement		

N° de lot	Palier supérieur	Palier inférieur
N° de concession	Comté historique	Canton géographique

Nom du client/de la société		
Nom de la personne-ressource	Prénom de la personne-ressource	Initiale de la personne-ressource
N° de téléphone de la personne-ressource	Courriel de la personne-ressource	

Nom de la personne-ressource		
N° de téléphone de la personne-ressource	Courriel de la personne-ressource	

**Activités menées dans le cadre du projet archéologique proposé**

<b>Projets concernant la prestation de conseils</b> <input type="checkbox"/> Stade 1 – Étude préliminaire/Inspection facultative de propriété <input type="checkbox"/> Stade 2 – Évaluation de propriété <input type="checkbox"/> Stade 3 – Évaluation de site <input type="checkbox"/> Stade 4 – Évitement et protection de site <input type="checkbox"/> Stade 4 – Fouilles sur site	<b>Projets ne concernant pas la prestation de conseils</b> <input type="checkbox"/> Inspection de l'état de site <input type="checkbox"/> Prospection par sondage <input type="checkbox"/> Prospection pédestre <input type="checkbox"/> Collecte contrôlée en surface <input type="checkbox"/> Excavation d'unités de fouille <input type="checkbox"/> Fouilles sur site
Pour les projets de stade 3 ou 4, cocher l'une des deux cases suivantes ou les deux <input type="checkbox"/> Autochtone <input type="checkbox"/> Euro-canadien	<input type="checkbox"/> Stage pratique sur le terrain, activités archéologiques publiques

Projet entrepris en application de la <i>Loi sur l'énergie verte</i> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Indéterminé (Si oui, indiquer le n° d'enregistrement (TRG) auprès de l'OEO comme n° de référence ci-dessus)	Numéro(s) de FRP connexe(s)
Projet entrepris en application de la <i>Loi sur les cimetières</i> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

**Signature**

En signant le présent formulaire, vous reconnaissez avoir conscience que tout travail archéologique lié au projet doit respecter la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, ses règlements et toute autre règle applicable aux termes des conditions générales de votre licence.

Date de présentation (aaaa/mm/jj)	Date de début du projet archéologique (aaaa/mm/jj)	N° de licence	Signature du titulaire de licence (obligatoire)
-----------------------------------	--	---------------	---

**Confirmation du ministère du Tourisme et de la Culture (usage interne uniquement)**

N° de FRP	Date de réception (aaaa/mm/jj)	Date d'attribution du n° de FRP (aaaa/mm/jj)
Traité par		Date d'exigibilité du rapport (aaaa/mm/jj)

<b>Envoyer par courriel à :</b> <a href="mailto:PIFs@Ontario.ca">PIFs@Ontario.ca</a> <b>Envoyer par télécopie à :</b> 416 314-7175 <b>À l'attention de :</b> Coordonnatrice ou coordonnateur de la délivrance des licences archéologiques	<b>Remarques :</b>
---	--------------------

## Instructions pour remplir le Formulaire de renseignements sur le projet

Les FRP et les numéros de FRP sont utilisés par le ministère du Tourisme et de la Culture à des fins administratives pour suivre les projets archéologiques en Ontario et pour fixer la date d'exigibilité du rapport de projet. Le fait que le ministère traite un formulaire et attribue un numéro de FRP au projet ne signifie en aucun cas qu'il a approuvé le projet ou qu'il considère que le projet satisfait aux exigences réglementaires de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ou de toute autre loi pertinente. Consultez le bulletin administratif du ministère intitulé **Formulaires de renseignements sur le projet (FRP) et processus d'examen des rapports sur les sites archéologiques** pour de plus amples précisions concernant le traitement et l'utilisation des FRP, notamment des instructions sur la manière de les présenter.

Intitulé du champ	Description
Signature du titulaire de licence	Il doit s'agir de la signature de l'archéologue titulaire de licence responsable du projet/des travaux archéologique(s) et de la présentation du rapport de projet.
Date de début du projet archéologique	Saisissez la date prévue de début de ce projet archéologique. Elle doit se situer dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à compter de la date de présentation du formulaire.
Directeurs ou directrices des fouilles autorisés	<p>Si le titulaire de licence responsable du projet est également la directrice ou le directeur des fouilles sur ce projet, cochez la case située à côté de ce titre.</p> <p>Si le membre qualifié et autorisé de votre personnel qui sera disponible pour le projet est indéterminé, énumérez jusqu'à 3 membres potentiels du personnel dans les champs prévus à cet effet. Au moins une de ces personnes doit être mentionnée dans le rapport de projet en qualité de directrice ou de directeur des fouilles. La délégation des responsabilités de supervision des travaux à une personne non autorisée constitue une violation des conditions générales des licences archéologiques.</p>
Nom du mentor	Les titulaires d'une licence d'archéologue amateur en vertu d'un accord de mentorat doivent saisir le nom et le numéro de licence (le cas échéant) de leur mentor.
Nom du projet	Soyez aussi précis que possible. Les archéologues-conseils doivent utiliser le nom du projet de l'auteur de la proposition de mise en valeur si pertinent et spécifique. Les personnes qui pratiquent des activités autres que le conseil doivent indiquer la zone au sein de laquelle elles proposent d'effectuer des travaux.
Nom du site	Si le projet impliquera de travailler sur un site enregistré, indiquez le nom du site officiel tel qu'il est répertorié sur la formule de renseignements - site archéologique (aussi appelée formule Borden) pour ce site.
Numéro Borden	Si le FRP concerne un projet prévu de stade 3 ou 4 (ou un projet équivalent ne concernant pas la prestation de conseils), demandez un numéro Borden pour le site étudié ou sur lequel on cherche à atténuer les effets de l'aménagement et indiquez-le ici. Présentez un FRP séparé pour chaque site. Si, au moment de présenter un FRP pour le stade 1 ou 2 (ou pour une prospection pédestre ou par sondage), il existe un site connu sur la propriété, saisissez le numéro Borden.
Numéros de référence	Exemples : numéro de dossier de lotissement, numéro de dossier de condominium, numéro de règlement municipal, numéro de modification de plan officiel, numéro de dossier d'autorisation de morcellement, numéros GWP ou WP ou numéros de sites regroupés du ministère des Transports (MTO) pour les projets du MTO, numéros de propriété de la Société immobilière de l'Ontario (SIO) (« N » - Installation ou « A » - Acquisition) pour les projets de la SIO, le numéro de suivi de votre société pour le projet, le numéro de Tarif de rachat garanti (TRG) pour les projets entrepris en application de la <i>Loi sur l'énergie verte</i> et le numéro de dossier d'examen de projet du ministère du Tourisme et de la Culture (MTC). Ce numéro doit être obtenu auprès de l'auteur de la proposition de mise en valeur, de son représentant ou du MTC, suivant le cas.
Description/adresse/coordonnées de l'emplacement	Exemples : l'adresse municipale de la propriété ou les coordonnées GPS du site. Les titulaires d'une licence d'archéologue amateur doivent brièvement décrire leur projet ainsi que la zone étudiée, par exemple une zone géographique générale (p. ex., le bras ouest du lac Nipissing) ou le lancement d'un vaste projet (p. ex., l'identification de tous les villages visités par Champlain).
N° de lot	Disponible auprès de l'auteur de la proposition de mise en valeur ou grâce à l'application Internet CLAIMaps sur le site Web du ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts : <a href="http://www.mndmf.gov.on.ca/mines/claimaps_f.asp">http://www.mndmf.gov.on.ca/mines/claimaps_f.asp</a>
Comté historique	Disponible dans les atlas historiques.
Palier supérieur	Il s'agit des divisions régionales modernes établies par le ministère des Affaires municipales et du Logement devant être utilisées pour tous les types de projets. Indiquez les municipalités à palier unique des comtés du Sud ici; indiquez toutes les municipalités à palier unique des districts du Nord dans le champ <b>Palier inférieur</b> . Numéro de référence disponible à l'aide des cartes du MAML et des sites Web suivants : <a href="http://www.amo.on.ca/YLG/ylg/ontario.html">http://www.amo.on.ca/YLG/ylg/ontario.html</a> (en anglais) et <a href="http://www.mah.gov.on.ca/Page3488.aspx">http://www.mah.gov.on.ca/Page3488.aspx</a> . Ne pas utiliser les districts du ministère des Richesses naturelles ou du ministère des Transports dans le champ Palier supérieur. Si le projet décrit dans ce FRP sera à cheval sur plusieurs territoires, indiquez tous les paliers supérieurs pertinents.
N° de concession	Disponible auprès de l'auteur de la proposition de mise en valeur ou grâce à l'application CLAIMaps.
Canton géographique	Disponible grâce à l'application CLAIMaps. Même si le projet décrit dans ce FRP se trouve sur le territoire d'une municipalité, indiquez le canton géographique. Si la propriété se trouve sur un territoire non levé ne relevant d'aucun canton géographique, mentionnez « Territoire non levé ».

Palier inférieur	(Voir la description de « Palier supérieur » ci-dessus.) Si le projet décrit dans ce FRP n'est pas sur le territoire d'une municipalité, laissez ce champ vierge. Si le projet est situé dans un district du Nord sur le territoire d'une municipalité à palier unique tel que défini par le ministère des Affaires municipales et du Logement, indiquez le nom de la municipalité à palier unique.															
Projet entrepris en application de la <i>Loi sur l'énergie verte</i>	Le ministère assure le suivi des projets archéologiques liés à la <i>Loi sur l'énergie verte</i> séparément. Si le projet décrit dans ce FRP concerne un projet énergétique assujéti à cette Loi, cochez la case « Oui » <b>en plus de</b> celle correspondant au stade des travaux entrepris. De même, l'auteur de la proposition de mise en valeur aura un numéro d'enregistrement ou un numéro de Tarif de rachat garanti (TRG) délivré par l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) pour le projet. Saisissez-le dans le champ Numéros de référence.															
Projet entrepris en application de la <i>Loi sur les cimetières</i>	Le ministère assure le suivi des projets archéologiques liés aux travaux réalisés en application de la <i>Loi sur les cimetières</i> séparément. Cochez la case appropriée <b>en plus de</b> celle correspondant au stade des travaux entrepris.															
Numéro(s) de FRP connexe(s)	Énumérez le(s) numéro(s) de FRP de tous les projets archéologiques ayant un lien avec le projet décrit dans ce FRP (y compris les numéros de FRP pour les stades antérieurs des travaux).															
Projets concernant la prestation de conseils	Cochez toutes les cases qui s'appliquent au projet décrit dans ce FRP.															
Projets ne concernant pas la prestation de conseils	Cochez toutes les cases qui s'appliquent au projet décrit dans ce FRP. Les titulaires d'une licence de recherche ou d'archéologue amateur doivent prendre note du fait qu'ils ne peuvent cocher que les cases correspondant aux travaux autorisés dans leur catégorie de licence. <a href="http://www.mtc.gov.on.ca/fr/archaeology/archaeology_licensing.shtml">http://www.mtc.gov.on.ca/fr/archaeology/archaeology_licensing.shtml</a>															
Stage pratique sur le terrain, activités archéologiques publiques	Les programmes de stages pratiques sur le terrain et d'activités archéologiques publiques sont considérés comme des projets ne concernant pas la prestation de conseils, même s'ils sont dirigés par un titulaire d'une licence d'archéologue professionnel. Cochez cette case <b>en plus de</b> celle correspondant au type de projet ne concernant pas la prestation de conseils.															
Autochtone	Dans le cadre du présent formulaire, le terme « Autochtone » vise les sites ancestraux des Premières nations et des Métis, ainsi que les sites autochtones ancestraux pré-contact et post-contact.															
N° de FRP	Une fois que le formulaire dûment rempli a été déposé auprès du ministère, ce dernier attribuera un numéro de FRP au projet décrit dans le formulaire. Le formulaire sera renvoyé par télécopie ou par courriel au titulaire de licence, assorti d'un numéro de FRP. Les titulaires de licence ne doivent pas entamer les travaux avant d'avoir reçu un numéro de FRP du ministère. Indiquez ce numéro lors de toute communication ultérieure avec le ministère concernant le projet, notamment dans le cadre du rapport qui documente ce projet.															
Il faut un nouveau numéro de FRP si :	Un nouveau projet archéologique (ou un nouveau stade d'une évaluation archéologique) va être mené.															
Pour annuler un numéro de FRP	Les numéros de FRP ne peuvent être annulés que si aucun travail n'a été réalisé sur le terrain. Autrement, un rapport sur les travaux effectués doit être présenté au ministère. En cas d'annulation de numéro de FRP, fournissez par écrit le numéro de FRP, le nom du projet et le motif de l'annulation au coordonnateur ou à la coordonnatrice de la délivrance des licences archéologiques, à l'adresse <a href="mailto:PIFs@Ontario.ca">PIFs@Ontario.ca</a> .															
Pour reconduire un FRP	Afin d'assurer un suivi plus efficace des dates d'exigibilité des rapports, le ministère a mis fin à sa politique de reconduction des numéros de FRP. Voir le point suivant.															
Présentation du rapport sur ce FRP	Les rapports doivent être remis au ministère dans un délai d' <b>un an</b> à compter de la date d'attribution du numéro de FRP pour les types de projets suivants : <table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Stade 1</td> <td>Inspection de l'état de site</td> <td>Collecte contrôlée en surface</td> </tr> <tr> <td>Stade 2</td> <td>Prospection pédestre</td> <td>Excavation d'unités de fouille</td> </tr> <tr> <td>Stade 3</td> <td>Prospection par sondage</td> <td></td> </tr> </table> <p>Les rapports doivent être remis au ministère dans un délai de <b>18 mois</b> à compter de la date d'attribution du numéro de FRP pour les types de projets suivants :</p> <table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Stade 4</td> <td>Fouilles sur site</td> <td>Stage pratique sur le terrain</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Activités archéologiques publiques</td> </tr> </table> <p>Un numéro de FRP est valide à partir de la date à laquelle il est attribué jusqu'à la date limite de présentation du rapport. Si vous avez besoin d'une prolongation du délai de présentation du rapport, communiquez avec l'agent ou l'agent(e) responsable de la délivrance des licences archéologiques, à l'adresse <a href="mailto:PIFs@Ontario.ca">PIFs@Ontario.ca</a>.</p>	Stade 1	Inspection de l'état de site	Collecte contrôlée en surface	Stade 2	Prospection pédestre	Excavation d'unités de fouille	Stade 3	Prospection par sondage		Stade 4	Fouilles sur site	Stage pratique sur le terrain			Activités archéologiques publiques
Stade 1	Inspection de l'état de site	Collecte contrôlée en surface														
Stade 2	Prospection pédestre	Excavation d'unités de fouille														
Stade 3	Prospection par sondage															
Stade 4	Fouilles sur site	Stage pratique sur le terrain														
		Activités archéologiques publiques														